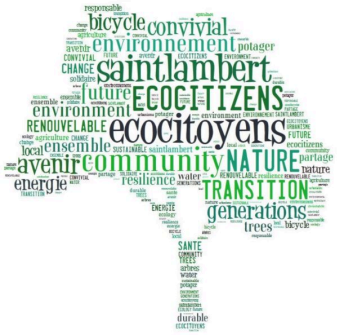

RÉSEAU ÉCOCITOYEN
de Saint-Lambert

Agir et sensibiliser à l'environnement

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

DOCUMENTS ANNEXES

Janvier 2023

Table des matières

ANNEXE 1 : PROGRAMME OSE DE HYDRO-QUÉBEC 3

ANNEXE 2 : BIBLIOTHÈQUE DE VARENNES.....5

ANNEXE 3 : LA MAISON MÈRE DE BAIE SAINT-PAUL RECONVERTIE ET ALIMENTÉE À LA BIOMASSE 8

ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL: VERS DES BÂTIMENTS MONTRÉALAIS ZÉRO ÉMISSION DÈS 2040 10

ANNEXE 5 : LA VILLE DE MONTRÉAL DEVANCE DE 10 ANS SA CIBLE POUR DES BÂTIMENTS ZÉRO ÉMISSION 14

ANNEXE 6 : ANNONCE DU RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION ET LA COTATION DES ÉMISSIONS DE GES 17

ANNEXE 7 : FOND ECOLEADER.....20

ANNEXE 8 : SOLUTION DE RECHANGE AU GAZON DRUMMONVILLE FAIT LE TEST POUR SES CITOYENS 21

ANNEXE 9 : LA RÉDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR À LA VILLE DE VICTORIAVILLE 23

ANNEXE 10 : LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR : PROJET MAJEUR DE DÉMINÉRALISATION ET DE VERDISSEMENT À LAVAL 25

ANNEXE 1 : Programme OSE de Hydro-Québec

Recevez un appui financier pour réaliser une analyse énergétique et découvrez des projets potentiels visant une utilisation efficace de l'électricité. Mieux : vous profiterez également d'appuis financiers pour mettre en œuvre ces projets.

Avantages de l'analyse énergétique

Recevoir jusqu'à **50 000 $** pour couvrir les coûts liés à une analyse.

Cibler des projets qui génèrent des économies d'électricité et réduisent les coûts.
Bénéficier de l'accompagnement des expertes et experts d'Hydro-Québec.

Calcul de l'appui financier

Les coûts totaux admissibles, y compris les coûts de main-d'œuvre externe et interne, sont pris en compte s'ils respectent les exigences du Volet Analyse énergétique. L'appui financier est versé selon les règles de calcul suivantes :

Premier versement

Après l'approbation de l'analyse énergétique :

40 % des coûts totaux admissibles,
jusqu'à concurrence de **20 000 $**.

Deuxième versement

Après la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des mesures d'efficacité énergétique comprises dans l'analyse énergétique :

60 % des coûts totaux admissibles,
jusqu'à concurrence de **30 000 $**.

Effectuez une analyse énergétique

Recevoir jusqu'à 50 000 $

Critères d'admissibilité

Les bâtiments admissibles doivent être :

- Situés au Québec ;
- À vocation commerciale, institutionnelle ou industrielle ;

- Alimentés par le réseau d'Hydro-Québec ou par un réseau autonome, municipal ou coopératif admissible.

Pour connaître toutes les exigences du programme, veuillez-vous référer au *Guide de participation – Volet Analyse énergétique*.

Documents de participation

Guide de participation – Volet Analyse énergétique

- Conditions et engagements [PDF 122 Ko]
- Réseaux municipaux ou réseau coopératif [PDF 58 Ko]
- Réseaux autonomes admissibles et Règles de calcul de l'Appui financier [PDF 66 Ko]
- Avis de participation – Agrégateur* [PDF 706 Ko]

* Document réservé aux agrégateurs de projets.

Plus d'infos : https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/solutions-efficaces/analyse-energetique.html

ANNEXE 2 : Bibliothèque de Varennes

Bibliothèque de Varennes

Consortium

Labbé – Laroche et Gagné – Vincent Leclerc Architecte

Client
Ville de Varennes
Échéancier de réalisation
Date de début
2013-04
Date de fin
2015-12
Usage
Institutionnel
Superficie des planchers brute
2000 m2
Nombre d'étage(s) : 2
Coût ($)
8 000 000

Pour le premier bâtiment institutionnel à consommation énergétique nette zéro au Québec, les concepteurs de la bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie de Varennes misent sur des solutions passives, des équipements mécaniques et une production énergétique solaire pour édifier un bâtiment au bilan énergétique neutre qui permettra à la Ville d'économiser substantiellement pendant la durée de vie utile de l'édifice.

Faits saillants

La nouvelle bibliothèque permet une réduction de la consommation d'énergie de 78,5 % par rapport au bâtiment de référence. Les panneaux solaires installés sur le toit fournissent une production énergétique de 120 000 kWh/an. Le bâtiment permet également une réduction de 302 tonnes des émissions des gaz à effet de serre et de 40 à 50 % de la consommation d'eau potable.

Défis relevés

L'utilisation de solutions passives comme l'érection du bâtiment dans l'axe est-ouest, la disposition des étagères perpendiculaire aux fenêtres et une fenestration adaptée au climat permettent une consommation énergétique de 120 000 kW/an tout en cadrant avec le budget limité de la Ville de Varennes pour l'édification de la bibliothèque.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Aménagement écologique du site

L'aménagement paysager se fait sans irrigation. Il y a diminution des places de stationnement comparativement au bâtiment d'origine. Le nouveau stationnement est perméable, aménagé en pavé alvéolé. Dix arbres matures ont été conservés et neuf ont été plantés. Un arbre mature peut prélever jusqu'à 450 litres d'eau du sol et la rejeter sous forme de vapeur d'eau, abaissant jusqu'à 10 degrés Celsius la température ambiante.

Gestion efficace de l’eau

On trouve sur le site un bassin de rétention d'eau de ruissellement en surface. Tous les appareils de plomberie sont à faible débit (toilette: 4,8 l/chasse, robinetterie : 1,9 l/min). L'aménagement paysager se fait sans irrigation.

Énergie et atmosphère

Grâce à l'installation de 428 panneaux photovoltaïques (PV) de 1,66 mètre carré, ayant une capacité de 260 watts, le bâtiment peut générer 184 kWh par mètre carré par an. Ces panneaux permettent également de préchauffer 100 % de l'air neuf grâce à la récupération de leur chaleur en hiver. La chaleur de l'air vicié

évacué est récupérée et retournée au bâtiment au moyen d'une roue thermique afin de récupérer 75 % de la chaleur. La toiture est en pente, avec une inclinaison de 37 degrés, exposée au sud afin d'optimiser la performance des PV. Neuf puits de 150 mètres de profondeur ont été installés pour aller puiser l'énergie thermique du sol et ainsi la répartir dans le bâtiment.

Matériaux et ressources

On utilise du bois pour le revêtement extérieur [335,6 m/ca], le revêtement de plancher [+/- 115 m/ca], le revêtement mural intérieur et le plafond [+/- 305 m/ca] ainsi que le mobilier intégré. Des luminaires en tubes fluorescents T8 sont efficaces au moyen de leur contrôle par un système centralisé DALI qui gère l'éclairage en mode horaire selon l'occupation et l'ensoleillement avec détecteurs de présence et des données sur la luminosité fournie par une station météo sur le toit. Les serpentins des ventilo-convecteurs fonctionnent en chaud ou froid et sont pourvus d'entraînements à vitesse variable.

Qualité des environnements intérieurs

La profondeur réduite du bâtiment à 18,3 mètres favorise l'apport d'éclairage naturel sur plus de 90 % des espaces ainsi que la ventilation traversante. Les finis intérieurs clairs accentuent la luminosité naturelle. Le mur vitré en bois permet de profiter des gains solaires tout en affichant une performance thermique minimale de R8. Enfin, les fenêtres ouvrantes motorisées sur les façades nord et sud facilitent la ventilation naturelle.

Référence : https://projetsverts.voirvert.ca/projets/bibliotheque-de-varennes

ANNEXE 3 : La Maison Mère de Baie Saint-Paul reconvertie et alimentée à la biomasse

16 décembre 2021

Le complexe Maison Mère, situé dans l'ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie, se positionne comme le cœur de l'innovation durable de Baie-Saint-Paul.

Acquis par la Ville en 2017, le bâtiment patrimonial a subi une cure de rajeunissement afin d'accueillir ses nouveaux locataires dans des espaces modernes et confortables, mais aussi afin de réduire considérablement son empreinte écologique et sa facture énergétique.

De nombreux travaux ont permis de maximiser l'efficacité énergétique du complexe :

- Isolation des toitures
- Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment
- Remplacement des portes
- Ajout d'éclairage aux DEL
- Automatisation et contrôle des équipements de chauffage

Le projet de reconversion du complexe conventuel a récemment été complété avec l'inauguration de sa pièce maitresse : une centrale d'énergie alimentée à la

biomasse forestière permettant de répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude domestique du complexe Maison Mère.

Ce bâtiment écoresponsable à ossature légère de bois de 336 mètres carrés a été réalisé avec un maximum de matériaux biosourcés, tels que le bois, de l'isolant de chanvre et du carton fibre. La grande fenestration en verre triple permet par ailleurs de réduire la consommation énergétique du bâtiment tout en minimisant le bruit des installations.

La conception des éléments structuraux et architecturaux de la centrale de même que ses systèmes mécaniques et électriques ont par ailleurs a été prévus pour l'ajout de deux chaudières supplémentaires dans l'éventualité où la Ville irait de l'avant avec le développement d'un réseau de distribution de chauffage à l'eau chaude au centre-ville.

En plus de s'inscrire dans le plan de réduction des gaz à effet de serre de la Ville de Baie-Saint-Paul, la centrale de chauffage contribuera à soutenir le secteur forestier et l'économie circulaire, puisqu'elle sera alimentée avec les résidus de bois du moulin à scie CEDRECO, une entreprise locale.

Sources : Ville de Baie-Saint-Paul et Maison Mère

Annexe 4 : Feuille de route de la ville de Montréal: Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040

La Ville de Montréal accélère le pas de la transition écologique et annonce sa feuille de route : *Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*

MONTRÉAL, le 3 mai 2022 – Dans un contexte d'urgence climatique et en cohérence avec l'objectif du Plan climat qui vise à réduire de 55 % les émissions de GES sur le territoire de Montréal, la Ville annonce sa feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040. L'administration est déterminée à accélérer le pas pour réussir la transition écologique. Par conséquent, elle devance de 10 ans la cible de 2050 initialement prévue au Plan climat pour des bâtiments zéro émission et fournit un cadre clair et précis pour y arriver. Le secteur du bâtiment représente près de 30 % des émissions de la métropole. Par ce geste important, la Ville de Montréal se donne les moyens de ses ambitions afin d'atteindre les réductions d'émissions de GES devant être réalisées d'ici 2030 et contribue à réduire significativement sa dépendance aux énergies fossiles.

Feuille de route *Vers des bâtiments montréalais zéro émission*

Afin de réunir les conditions gagnantes vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040, la Ville présente une feuille de route détaillée qui permettra d'annoncer les jalons réglementaires et les échéances pour orienter l'industrie du bâtiment dans cette évolution et lui offrir de la prévisibilité. Un travail important a été réalisé en amont auprès des partenaires essentiels à la réussite de cette transition, notamment avec Hydro-Québec et Énergir. Comme il s'agit d'un important changement pour le secteur immobilier, la Ville tient à ce que les différents aspects, tels que les programmes incitatifs potentiels, les projets d'infrastructures communes à développer, ainsi que les aspects sociaux et économiques, soient bien pris en compte. C'est pourquoi une consultation publique est prévue à l'automne 2022 sur l'ensemble de la feuille de route afin de mobiliser et de prendre en compte les besoins et les réalités des acteurs dans cette transition.

Concrètement, la feuille de route jette les bases vers la décarbonation des bâtiments sur le territoire de la métropole, qu'ils soient commerciaux, résidentiels ou institutionnels, et dresse les différentes étapes pour y arriver. Le changement

s'opérera en deux phases, la première étant celle des nouveaux bâtiments et la deuxième pour la conversion des bâtiments existants selon les critères suivants:

Nouveaux bâtiments :

- Imposition d'un seuil de performance zéro émission pour les nouvelles demandes de permis de construction : dès 2024 pour les moins de 2 000 mètres carrés et dès 2025 pour les demandes de permis de 2 000 mètres carrés et plus.
- Échéancier :
- 2022 - consultation publique sur le règlement;
- 2023 - adoption du nouveau règlement;
- 2024 - entrée en vigueur du règlement pour les immeubles de moins de 2 000 mètres

  carrés;
- 2025 - entrées en vigueur du règlement pour tous nouveaux bâtiments.

Bâtiments existants :

- 2 000 mètres carrés et plus : la feuille de route comprend l'imposition graduelle de seuils de performance à atteindre, en commençant par les grands bâtiments. Ces seuils, qui seront définis à la suite de la consultation publique, feront en sorte que l'ensemble des bâtiments de Montréal soient alimentés à 100 % par des énergies renouvelables en 2040. Ils viennent compléter le règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments adopté en 2021.
- Moins de 2 000 mètres carrés : Dès 2023, il sera obligatoire pour les petits bâtiments de déclarer tous les appareils de chauffage utilisant un combustible (mazout ou gaz). Cette déclaration unique permettra de mieux cibler les approches d'accompagnement et de sensibilisation des propriétaires afin d'accélérer la transition vers des systèmes moins polluants.

Ces réglementations permettront, dans un premier temps, de cesser d'ajouter de nouvelles émissions dans le secteur du bâtiment et de s'assurer qu'il y a une décroissance des émissions permettant à la Ville d'atteindre ses cibles de réduction dans le secteur.

Montréal travaille déjà sur l'exemplarité de ses propres bâtiments, pour lesquels elle met en œuvre les actions permettant d'atteindre sa propre cible de zéro émission dès 2030. Dans le cadre du Sommet Climat Montréal, la Ville annonce également une nouvelle collaboration avec Hydro-Québec sur la transition de son propre parc immobilier. La collaboration annoncée comprend également un volet sur le bâtiment neuf optimal et sans émission ainsi qu'un volet sur l'efficacité énergétique.

Citations de la mairesse et autres acteurs

« Je suis particulièrement fière de notre annonce d'aujourd'hui, qui confirme encore une fois le leadership vert de Montréal. Nous nous attaquons à une source importante d'émissions de GES, celle du secteur du bâtiment dans la métropole. C'est un geste important et nécessaire que nous posons afin d'accélérer la transition écologique, car je le répète, nous ne pouvons plus attendre pour agir. C'est d'autant plus significatif que nous avons réussi à mobiliser nos partenaires et les acteurs du milieu économique afin d'accélérer le pas pour des bâtiments zéro émission dès 2040. C'est un chantier majeur que nous entreprenons et qui débutera dès cette année, avec une consultation publique, afin de bien cerner les différents enjeux techniques, sociaux et économiques des différents acteurs. Cette consultation sera aussi l'occasion de mobiliser les partenaires, de travailler et de collaborer avec eux à la mise en œuvre de cette importante et nécessaire transition », a déclaré la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

« Nous travaillons sans relâche avec nos grands partenaires pour accélérer la cadence dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. L'annonce de la feuille de route **Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040** est le fruit d'un important travail réalisé en amont, pour déterminer cet objectif commun. Concrètement, la feuille de route va nous permettre de divulguer de façon claire le chemin que doit emprunter le secteur immobilier dans cette transition. Ceci permettra également au marché immobilier d'avoir de la prévisibilité et d'évoluer en ce sens », a souligné la responsable de la transition écologique et de l'environnement au comité exécutif de la Ville de Montréal, Marie-Andrée Mauger.

« La santé et le bien-être sont étroitement liés à un environnement sain. Les dérèglements climatiques causés par les gaz à effet de serre constituent la plus grande menace à la santé humaine du XXIe siècle et c'est pour cette raison que le CHUM intègre la performance environnementale au cœur de ses pratiques et

de l'amélioration des soins, avec pour objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. C'est une opportunité unique d'innover au service de la collectivité, une valeur fondamentale inscrite dans l'ADN du CHUM. La carboneutralité est l'assise sur laquelle le développement durable pourra se construire et nous saluons la volonté de la Ville de faire en sorte que les bâtiments montréalais s'alimentent exclusivement d'énergies 100 % renouvelables d'ici 2040 », a déclaré le Dr Stephan Williams, anesthésiologiste et cogestionnaire médical pour la carboneutralité et le développement durable au CHUM.

« Les engagements pris dans le cadre du Sommet témoignent de la volonté de la Ville et des différents partenaires de la société civile de contribuer significativement aux efforts collectifs nécessaires pour accélérer l'action climatique à Montréal, et ainsi de nous faire respecter les objectifs fixés par la science. C'est tous ensemble - entreprises, institutions, organismes communautaires, fondations philanthropiques, citoyens - que nous renforcerons la résilience de la collectivité toute entière face à l'urgence climatique, et que nous permettrons à la métropole de s'imposer comme leader en matière de transition. » a affirmé Mélanie Le Berre, Directrice générale du Partenariat climat Montréal.

« Avec l'annonce d'aujourd'hui, je suis fière de dire que la Ville de Montréal prend un leadership dans la décarbonation du secteur du bâtiment. Les entreprises et les gouvernements doivent travailler ensemble pour réaliser des projets qui démontrent la faisabilité de la décarbonation et concevoir des outils permettant de construire et rénover des bâtiments zéro émission. Pour montrer son appui au Plan climat, Complexe Dompark, un bâtiment industriel patrimonial aux abords du canal de Lachine, d'une superficie de 480 000 pieds carrés, reconverti pour offrir des bureaux aux PME, des studios et des ateliers et qui compte plus d'une centaine de locataires, vient d'obtenir sa certification *Bâtiment zéro carbone* du Conseil du bâtiment durable du Canada. Cela a été rendu possible grâce au travail de Gestion immobilière Quo Vadis et à l'Institut des villes nouvelles génération de l'Université Concordia. Nous avons la capacité d'être un leader mondial dans le bâtiment bas carbone. En travaillant ensemble, en continuant d'encourager le développement d'expertise et en offrant du soutien, la Ville pourra atteindre sa cible de réduction de 55 % d'ici 2030 », a souligné Natalie Voland, présidente de Quo Vadis.

Référence :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=34382

ANNEXE 5 : La Ville de Montréal devance de 10 ans sa cible pour des bâtiments zéro émission

Radio-Canada a appris que la Ville de Montréal prévoit exiger que tous les nouveaux bâtiments de petite taille soient chauffés avec une énergie renouvelable dès 2024. Ce serait le cas pour tous les nouveaux bâtiments dès 2025 et pour l'ensemble des immeubles de la Ville en 2040, soit 10 ans plus tôt que prévu.
PHOTO: ASSOCIATED PRESS / CRAIG RUTTLE

Publié le 2 mai 2022

Les propriétaires de la métropole auront jusqu'en 2040 pour se doter d'un système de chauffage à énergie renouvelable, a appris Radio-Canada.

L'administration Plante présentera mardi une feuille de route intitulée **Vers des bâtiments montréalais zéro émission**. Le document sera dévoilé dans le cadre du premier Sommet Climat Montréal, au Marché Bonsecours.

La nouvelle feuille de route de la Ville jette les bases vers la décarbonation des bâtiments sur le territoire de la métropole dans un contexte d'urgence climatique, indiquent les documents consultés par Radio-Canada. À l'heure actuelle, le secteur du bâtiment représente près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la métropole.

Présenté en décembre 2020, le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal prévoyait que tous les immeubles montréalais devraient s'alimenter exclusivement d'énergies 100 % renouvelables d'ici 2050. Cette cible sera finalement devancée à 2040.

Amorcer la conversion

Québec a déjà adopté un règlement sur les appareils de chauffage au mazout, en novembre dernier, qui interdit l'installation de ceux-ci depuis le 31 décembre 2021 dans les nouvelles constructions résidentielles de 600 mètres carrés et moins qui ne dépassent pas trois étages. Il prévoit aussi que le remplacement de ces systèmes par de nouveaux appareils fonctionnant au mazout ou au moyen d'un combustible fossile dans les bâtiments existants sera interdit à compter de 2024. Mais la Ville de Montréal souhaite aller plus loin, en s'attaquant à tous les immeubles de la métropole, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou institutionnels, et en imposant à ceux-ci des seuils de performance. La feuille de route de la Municipalité, qui sera présentée mardi, imposera notamment un seuil de performance zéro émission dès 2024 pour les nouveaux immeubles de moins de 2000 mètres carrés. Les propriétaires de nouveaux immeubles de 2000 mètres carrés et plus devront s'y plier dès 2025.

« Montréal prend un grand leadership, plaide la responsable de la transition écologique au comité exécutif de la Ville de Montréal, Marie-Andrée Mauger. Comme métropole du Québec, on sait que les yeux sont tournés vers nous pour déterminer des chemins de transition, voir comment on va y arriver. Et ce qu'on annonce dans le bâtiment, c'est vraiment majeur. »

PHOTO : RADIO-CANADA / BENOÎT CHAPDELAINE

En ce qui concerne les bâtiments existants, les propriétaires possédant un appareil de chauffage utilisant un combustible (mazout ou gaz) devront aussi se préparer à la transition qui devra s'effectuer d'ici 2040.

Ceux qui possèdent un immeuble de moins de 2000 mètres carrés devront remplir une déclaration obligatoire dès 2023.

Les grands propriétaires, de leur côté, devront pour leur part composer avec l'imposition graduelle de seuils de performance à atteindre, qui seront déterminés lors d'une consultation publique, qui aura lieu à l'automne.

Coprésident du partenariat Climat Montréal, Karel Mayrand (à droite sur la photo) se réjouit que l'échéance « zéro émission » qui avait été fixée à 2050 soit devancée à 2040 pour le secteur du bâtiment. « Non seulement on rapproche l'échéance, mais [...]il y a une feuille de route très concrète sur comment on va y arriver », souligne-t-il.

PHOTO : RADIO-CANADA / BENOÎT CHAPDELAINE

C'est vraiment l'idée de ne plus déployer de systèmes qui émettent des gaz à effet de serre dans les nouveaux bâtiments et, dans les bâtiments existants, c'est d'amorcer la conversion, résume la responsable de la transition écologique au comité exécutif de la Ville de Montréal, Marie-Andrée Mauger. Pour donner l'exemple, la Ville a également conclu une entente avec Hydro-Québec pour convertir les systèmes de chauffage de quelque 300 bâtiments municipaux d'ici 2030. Ladite entente sera elle aussi présentée mardi au Sommet Climat Montréal.

Avec les informations de Benoît Chapdelaine
Référence : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1880499/sommet-climat-montreal-annonce-chauffage-electricite-mazout-gaz-ges

ANNEXE 6 : Annonce du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES

Mis à jour le 7 novembre 2022

Pour devenir carboneutre d'ici 2050, Montréal doit réduire radicalement les GES des édifices très énergivores. C'est la raison pour laquelle un nouveau règlement oblige les propriétaires de grands bâtiments à divulguer les sources et les quantités d'énergie que leurs immeubles utilisent.

La Ville a adopté le Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments, entré en vigueur le 27 septembre 2021. Il concrétise l'un des objectifs énoncés dans le Plan climat : connaître l'utilisation des énergies fossiles au sein des bâtiments afin d'en réduire la consommation.

Miser sur les données énergétiques

À partir de 2022, les propriétaires de grands bâtiments devront obligatoirement divulguer les données énergétiques de leurs immeubles à la Ville, au plus tard le 30 juin de chaque année. Il est possible faire sa déclaration avant cette date.

La collecte de ces informations a pour objectif de tracer un portrait exhaustif des émissions de gaz à effet de serre (GES) des grands bâtiments à Montréal. Ce portrait permettra notamment de développer des programmes pour améliorer la performance des bâtiments.

Trois secteurs visés

Le règlement s'adresse aux propriétaires de bâtiments existants des secteurs commercial, institutionnel et grand résidentiel multi-logements de 2000 m² et plus ou de 25 logements et plus.

Son application se fera en 3 temps :

- 2022 : le règlement s'applique à tout bâtiment d'une superficie de plancher de 15 000 m² et plus qui ne comporte pas exclusivement des logements et à tout bâtiment de 2000 m² et plus appartenant à la Ville.
- 2023 : le règlement s'applique à tout bâtiment d'une superficie de plancher de 5000 m² et plus ou comptant 50 logements et plus.
- 2024 : le règlement s'applique à tout bâtiment d'une superficie de plancher de 2000 m² et plus ou comptant 25 logements et plus.

Des outils simples à utiliser

Pour transmettre les données, il existe 2 façons de faire.

1 - Utiliser l'outil du portail **ENERGY STAR PortfolioManager® (recommandé)**

- Créer un compte gratuitement;
- Suivre la **formation** sur l'utilisation d'ENERGY STAR Portfolio Manager dans le contexte du Règlement de la Ville de Montréal 21-042 sur la divulgation obligatoire des données de consommation énergétique;
- Entrer les informations exigées par le règlement (adresse, type d'utilisation du bâtiment, superficie associée au type d'utilisation et données de facturation de vos fournisseurs d'énergie, etc.) à l'aide du **Guide ESPM**;
- Obtenir plus d'aide avec les autres **formations** gratuites portant sur l'utilisation de cet outil;
- Enregistrer vos données en cliquant sur le lien URL suivant, **Montréal Divulgation année 2021 - Règlement 21-042**, qui vous redirigera vers la page « Répondre à une demande de données » dans ESPM;

2 - Utiliser l'outil de saisie des données de la Ville

Vous devez avoir un compte Google pour pouvoir utiliser l'outil de saisie de la Ville. **Remplir le formulaire**

Des avantages pour tous

Le système de divulgation et de cotation des grands bâtiments, avec l'intégration future de seuils de performance tel que prévu au **Plan climat 2020-2030**, aura d'importantes retombées positives pour les propriétaires et la population montréalaise.

Il permettra :

- De réduire la facture énergétique des bâtiments en améliorant la consommation d'énergie.
- De montrer que les propriétaires de bâtiments montréalais sont des leaders en matière de transition énergétique, un avantage compétitif non négligeable dans le secteur immobilier.
- D'attirer et de conserver des locataires soucieux de leur facture énergétique et de l'environnement.

Soutien aux propriétaires

Comprendre le règlement

- **Webinaire** sur le Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES;
- **Soutien visuel** du webinaire sur l'application du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES;

- **Guide d'application** du règlement 21-042 sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments.

Utiliser l'outil

- **Webinaire** sur l'utilisation de l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager;
- **Soutien visuel** du webinaire sur l'utilisation de l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager;
- **Guide d'utilisation** de l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager.

Référence : https://montreal.ca/articles/reglement-sur-la-divulgation-et-la-cotation-des-emissions-de-ges-20548

ANNEXE 7 : Fond Ecoleader

https://www.fondsecoleader.ca/

Financement du Fonds Écoleader - 18,5 M $ pour soutenir vos projets

Le Fonds Écoleader propose une aide financière, sous la forme d'une subvention, aux entreprises et aux administrations publiques qui souhaitent engager des experts qui les aideront à mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables ou à se préparer à l'acquisition de technologies propres. Nous soutenons des mesures concrètes comme la production de diagnostics et d'études, l'élaboration de plans d'action et la réalisation de démarches d'accompagnement.

Le répertoire rassemble plus de 150 programmes de fonds qui proposent du financement fédéraux, provinciaux et régionaux visant l'adoption de pratiques écoresponsables et de technologies propres.

Pratique d'affaires écoresponsable : une pratique de gestion qui vise à améliorer la performance économique et la productivité de l'entreprise, tout en répondant à un enjeu environnemental.

Technologie propre : un bien, un équipement, un produit ou un matériau permettant de mesurer, de prévenir, de limiter, de réduire ou de corriger les atteintes à l'environnement, y compris ce qui permet d'économiser les ressources ou qui porte moins atteinte à l'environnement par rapport à sa contrepartie dans le marché.

ANNEXE 8 : Solution de rechange au gazon
Drummonville fait le test pour ses citoyens

Troquer le gazon pour une pelouse plus diversifiée est une bonne idée sur papier, mais concrètement, quel sera le résultat ? La Ville de Drummondville met ses espaces publics à contribution pour montrer différentes options.

JEAN-THOMAS LÉVEILLÉ - LA PRESSE

Drummondville — Ici, une grande talle de trèfle couvre le parterre ombragé au pied d'un arbre; là, de la petite pervenche bleue émerge d'un sol compact ; plus loin, du millepertuis et du thym serpolet poussent en plein soleil. Ces différentes plantes ont été semées aux quatre coins de la ville de Drummondville, cet été, afin de permettre aux citoyens de voir les différentes options qui existent pour remplacer le traditionnel gazon.

Beaucoup de citoyens souhaitent diversifier leur pelouse, mais se demandent quels végétaux choisir et de quoi aura l'air leur parterre, avait constaté l'administration municipale. « Les gens veulent voir le résultat avant », lance le directeur du service de l'environnement de la Ville, Roger Leblanc. « Quoi de mieux que de faire des vitrines et démontrer aux gens les solutions possibles ? »

NEUF ZONES D'INTÉGRATION

La Ville a ainsi aménagé neuf « zones d'intégration », où elle a semé différentes espèces indigènes en fonction des caractéristiques propres à chaque lieu. Dans quatre autres endroits, la Ville teste simplement l'arrêt de tonte, pour « laisser la nature reprendre sa place », ajoute M. Leblanc. « C'est assez surprenant, les espèces qui surgissent », constate-t-il, disant en avoir recensé jusqu'à 20 nouvelles par endroits. Et avec elles revient toute une faune qui avait disparue. « Il y a des espèces d'oiseaux qu'on n'avait pas vues, ils viennent se nourrir, ils viennent nicher », s'enthousiasme M. Leblanc.

« On voit déjà les résultats sur la biodiversité et ça ne fait même pas un an, c'est assez incroyable. » Roger Leblanc, directeur du service de l'environnement de la Ville de Drummondville

L'objectif de l'expérience est qu'elle soit répétée sur les propriétés privées, sans pour autant « changer toutes les pelouses sur toutes les propriétés », précise Roger Leblanc.
« Il y a des gens qui ont des espaces plus complexes, ombragés, où c'est difficile d'avoir de la végétation, donc on va amener des idées comme ça aux citoyens », explique-t-il. Il faut parfois surmonter certaines réticences, aussi, reconnaît la Ville,

particulièrement à propos de l'arrêt de tonte, qui est souvent perçu comme un manque d'entretien. « [Mais] à la minute où il y a un ajout fleuri dans l'aménagement, la perception est complètement différente, ça enlève la notion de manque d'entretien », constate Roger Leblanc.

GAINS POUR LA VILLE

La Ville elle-même compte adopter à plus large échelle les techniques qu'elle expérimente cet été sur ses terrains. « Il y a d'énormes bénéfices à faire ça », affirme Roger Leblanc, évoquant la réduction de l'entretien des espaces verts, et par conséquent des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. « L'objectif est de réduire la superficie des contrats d'entretien de 20 % », indique-t-il. Pour y arriver, Drummondville ne fera pas qu'ajouter de la biodiversité dans ses pelouses, elle fera aussi une « transition » de ses aménagements paysagers en utilisant des plantes indigènes, plus résistantes et demandant moins d'entretien.

« Le meilleur entrepreneur pour faire de l'aménagement paysager, c'est la nature ! »

Roger Leblanc, directeur du service de l'environnement de la Ville de Drummondville.

Cette démarche permettra également des économies d'eau et cadre avec le récent bannissement des pesticides par la Ville, souligne Roger Leblanc, qui affirme que les résultats surpassent les attentes. Et les citoyens aussi semblent apprécier. « Les gens voient ça et on a énormément de questions, ils veulent avoir les mêmes semences », indique M. Leblanc. La Ville prévoit d'ailleurs recueillir les semences sur ses terrains afin de les offrir à la population, le printemps prochain.

Population de la ville de Drummondville : 80 479 personnes

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ANNEXE 9 : La réduction des ilots de chaleur à la ville de Victoriaville

Partenaire dans la protection du climat (PPC)

Lors de la séance publique du 3 mai 2021, le Conseil municipal a adhéré à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec. La Ville de Victoriaville s'engage ainsi à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques des moteurs de ses décisions. Elle a profité de cette annonce importante pour lancer une vaste consultation en ligne, au vic.to/changements climatiques, afin de se doter d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques à Victoriaville.

Vagues de chaleur, verglas, inondations, nous vivons et ressentons tous les effets des changements climatiques. Les villes ont un rôle de premier plan à jouer. Par cette déclaration d'engagement « Unis pour le climat », la Ville de Victoriaville démontre l'importance de considérer les changements climatiques dans l'ensemble de nos décisions afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de notre communauté », souligne le maire de Victoriaville, monsieur André Bellavance.

Déjà, la Ville de Victoriaville pose des actions concrètes pour la lutte aux changements climatiques par des initiatives telles que son programme Victoriaville Habitation Durable, des projets novateurs pour réduire les îlots de chaleur comme il est possible de le voir au stationnement Pierre-Laporte au centre-ville ou encore l'ajout de 15 véhicules électriques ou hybrides à la flotte de son Service des travaux publics.

Publiée le 14 décembre 2021

Une démarche coordonnée par : *Financée par :*

La Ville de Victoriaville a reçu l'Attestation Stationnement écoresponsable niveau Performance pour l'aménagement du stationnement Pierre-Laporte. Cette attestation a été remise par les Conseils régionaux de l'environnement de Montréal et du Centre-du Québec lors d'une cérémonie tenue le 8 décembre dernier. La démarche Stationnement écoresponsable vise à sensibiliser, outiller, accompagner, récompenser et promouvoir l'aménagement et la réglementation écoresponsable des aires de stationnement.

"Nous sommes particulièrement fiers de recevoir l'Attestation Stationnement écoresponsable Niveau Performance. Ce projet novateur, premier à être attesté au Centre-du-Québec, constitue un bon exemple d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain. Cet aménagement représente également la volonté de la Ville de se positionner en leader du développement durable" souligne Antoine Tardif, maire de Victoriaville.

Le projet du stationnement Pierre-Laporte a débuté en 2018, avec une consultation publique à laquelle les citoyens et les commerçants ont été conviés. Le nouvel aménagement est venu répondre aux objectifs des citoyens et de la Ville, soit de:

- Verdir l'aire de stationnement et en faire un lieu plus convivial;
- Sécuriser l'espace pour les déplacements actifs;
- Réduire les îlots de chaleur;
- Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales, permettant de diminuer la quantité d'eau dirigée dans le réseau pluvial et de régénérer la nappe phréatique.

Pour avoir plus d'information sur les stationnements écoresponsables, il est possible de consulter le site web **stationnementecoresponsable.com**.

Note : Les villes de Boucherville et Brossard ont également réaliser des stationnements écoresponsables.

ANNEXE 10 : Lutte aux îlots de chaleur : projet majeur de déminéralisation et de verdissement à Laval

Gracieuseté Groupe Banque TD

16 novembre 2020

La Ville de Laval, en collaboration avec la Soverdi, a entamé un imposant projet de déminéralisation et de verdissement sur son territoire en 2020. Un budget de 1,5 M$ a été consacré à cette initiative d'envergure qui a changé le visage de plusieurs secteurs vulnérables aux ilots de chaleur.

À terme, 6 600 végétaux, dont 1 620 arbres de moyens et gros calibres et 4 000 plantules, auront été plantés et 3 130 m^2 de surface asphaltée auront été retirés, soit l'équivalent de plus de 200 espaces de stationnement. Mais comment a débuté cet imposant chantier qui a démarré en pleine pandémie ?

Plus tôt cette année, dans le cadre de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Laval est passée de la parole aux actes en mettant en place un projet de déminéralisation et de verdissement des terrains privés et institutionnels situés sur son territoire. Plus de la moitié du budget global affecté à ce projet, soit 750 000 $ provient de la Fédération canadienne des municipalités tandis que la Ville de Laval y a injecté la somme de 190 000 $. Le financement additionnel provient principalement de partenaires institutionnels, soit le Centre de services scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval. Notons aussi le soutien financier du Groupe Banque TD et de l'entreprise de technologie financière Croesus.

La Soverdi : une référence dans son domaine

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) est un OBNL qui met en place des stratégies de verdissement en milieu urbain pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Depuis 2012, la Soverdi relève notamment l'ambitieux défi du Plan d'action forêt urbaine de la Ville de Montréal, pour lequel elle s'emploie à planter 180 000 arbres d'ici 2030 dans la métropole, en étroite collaboration avec les 50 partenaires de l'Alliance Forêt urbaine.
Forte de son expérience des 25 dernières années, elle joue aussi le rôle de consultante auprès de plusieurs municipalités de la couronne sud et nord. Dans l'optique de concrétiser sa volonté, la Ville de Laval lui a donc confié en 2020 le mandat de verdir les terrains privés et institutionnels afin de réduire la vulnérabilité de la collectivité aux vagues de chaleur, ainsi que de partager son expertise en tant que coordonnateur de l'Alliance forêt urbaine.

« Pour réaliser une démarche de cette ampleur, la collaboration de tous les propriétaires fonciers est nécessaire. Par exemple, à Laval, 82 % des îlots de chaleur urbains sont localisés sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville. Il est donc essentiel de sensibiliser ces propriétaires à des solutions durables pour lutter contre les îlots de chaleur, telles que le verdissement et l'augmentation de l'indice de canopée, dans le but d'assurer le bien-être collectif », explique Simon Racine, directeur des grands projets à la Soverdi

Une collaboration locale pour réaliser le projet

Pour réaliser ce projet d'envergure, l'OBNL expert en verdissement urbain s'est associé avec un organisme local, CANOPÉE Le Réseau des bois de Laval, dont la mission première consiste à conserver et à mettre en valeur les milieux naturels boisés à Laval.

« Notre objectif avec ce projet était de mettre en place une structure avec des organismes locaux qui se spécialisent en verdissement, afin de leur transmettre notre expertise. Par ce projet, nous souhaitions accompagner la Ville dans la mise en place d'un plan d'action visant à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains de son territoire grâce à des solutions durables comme la plantation d'arbres », poursuit Simon Racine.

Ainsi, le projet est une collaboration qui regroupe de nombreux partenaires : au niveau technique, pour la plantation et la recherche de terrains, les organismes CANOPÉE et PlantAction ont répondu présents. Au niveau scientifique, plusieurs collaborateurs se sont impliqués, notamment la Direction de la santé publique de Laval pour l'identification des populations vulnérables, le Centre d'études de la forêt de l'UQAM pour évaluer les effets des aménagements sur la réduction de la température, ainsi que le Consortium Ouranos à titre d'experts en adaptation aux changements climatiques.

Fait intéressant : la Soverdi reste impliquée dans le projet jusqu'en 2022 pour assurer le suivi des plantations. « Les deux premières années suivant la plantation sont cruciales dans ce type de projet. Nous allons donc arroser les arbres, remplacer ceux qui meurent et nous assurer de leur bonne santé générale », ajoute-t-il.

Des projets très divers

Au total, 36 projets auront ainsi pris naissance dans 15 écoles de Laval, mais aussi dans 3 CHSLD, à l'Hôpital Cité-de-la-Santé, au Centre jeunesse et sur les terrains d'autres sites municipaux et privés. On peut citer par exemple le retrait de 130 m^2 d'asphalte et la création de fosses de plantation à l'école Saint-Gilles pour accueillir 16 arbres de gros calibres, le verdissement du terrain de Laval Junior Academy où plus de 163 arbres et 94 arbustes de 35 essences différentes ont été plantés, ou encore le verdissement du stationnement de l'entreprise Dyne-A-Pak de Laval.

Toute personne intéressée à en apprendre plus sur le projet peut se rendre sur le site Web de la Ville de Laval. Pour communiquer avec la Soverdi, visitez le site web soverdi.org ou contactez info@soverdi.org.